

Location-gérance

Le procès intenté à Carrefour par la CFDT aura lieu le 27 mai prochain devant le TGI d'Evry !

Tous au SMIC ?!

La CFDT est la seule organisation à se battre sur tous les fronts contre les modalités de passage en location gérance :

- rencontre avec les parlementaires ; manifestation nationale en 2018 ; grèves dans les magasins concernés ; réunions avec les salariés ; action en justice (pour l'instant les autres syndicats n'ont pas attaqué Carrefour devant les tribunaux)...

Nous multiplions les actions et nous n'abandonnerons pas le combat !

Un combat contre un modèle social profondément injuste pour les salariés transférés, mais aussi pour les nouveaux embauchés. Ceux-ci sont en effet payés au SMIC du niveau I au niveau IV !!!

Il faut en effet savoir que les locataires gérants appliquent aujourd'hui une grille de salaire qui date de 2017 !

C'est indécent !



Carrefour cède des supermarchés et des hypermarchés à des repreneurs, dans des conditions socialement inacceptables. Les salariés perdent après le transfert, une grande partie de leurs avantages (dispositions de la convention collective Carrefour) et de leur rémunération.

Or, depuis juillet 2018, Carrefour est obligée d'ouvrir une concertation sur des solutions qui permettraient d'éviter la cession de ses magasins. Bien évidemment la direction n'a pas respecté cet engagement.

C'est pourquoi la CFDT a décidé d'attaquer l'entreprise en justice.

Nous demandons donc au tribunal de grande instance de condamner Carrefour :

1 Pour violation de l'accord du 4 juillet 2018.

2 A fournir (sous astreinte avec amende par jour de retard) l'argumentation économique qui a conduit à la mise en location-gérance de chaque magasin.

3 A communiquer la liste des prochains magasins prévus pour un passage en LG (sous astreinte avec amende par jour de retard).

4 Et surtout, en attendant, de condamner Carrefour à suspendre le passage des établissements en location-gérance.

Les militants CFDT seront présents le 27 mai prochain au TGI au côté de notre avocat, afin de défendre l'intérêt des salariés du groupe. **La transformation de Carrefour ne peut pas continuer à se faire dans de telles conditions !**
A SUIVRE...